

Compte-rendu de la réunion du Conseil de Développement Territorial

Mardi 29 janvier 2019 – 18h

Salle de réunion du Pays, 10 rue Pasteur, AVALLON

Le 29 janvier 2019 à 18 heures, le Conseil de Développement Territorial du PETR du Pays Avallonnais, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion du Pays Avallonnais à AVALLON sous la présidence de Madame Arlette BORSATO.

**8 Délégués titulaires présents** : Arlette BORSATO, Claude BOURSIER, Gilbert CASSIN, Hervé DESRUELLE, Manuel DA SILVA, Jacques OUVRARD, Jean-Marie BARBARO, Annick BAKRI.

**1 Délégué titulaire excusé ayant donné un pouvoir de vote** : Mathieu DEBRAY a donné pouvoir à Jean-Marie BARBARO.

**3 Délégués titulaires excusés** : Adeline HIVERT, Pierre MORIN, Serge NASSELEVITCH.

**4 Délégués titulaires absents** : François-Xavier NAULOT, Gérard GUYARD, Thibault JOUDRIER, Jérôme MARCHAND.

**1 Déléguée suppléante excusée** : Nicole JEDYNSKI.

**Equipe technique du Pays Avallonnais** : Monica FRAMBOURG.

Date de convocation	22 janvier 2019
Délégués titulaires en fonction	16
Délégués titulaires présents	8
Délégués titulaires présents ayant pouvoir de vote	1

**Secrétaire de séance** : Manuel DA SILVA

Arlette BORSATO, Présidente du Conseil de Développement Territorial, souhaite la bienvenue à tous les délégués et présente les excuses susvisées.

Monsieur Mathieu DEBRAY ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Marie BARBARO, le quorum est atteint et la Présidente déclare la séance ouverte. Elle rappelle l'ordre du jour et propose de le modifier :

- suppression du point N° 2, modalités de versement des aides exceptionnelles, qui doit être débattu au préalable en Commission Paritaire et fera l'objet d'une information lors de la prochaine réunion.
- ajout de la modification du Règlement Intérieur du Conseil de Développement Territorial

Cette proposition n'appelle aucune observation.

**O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 25 SEPTEMBRE 2018**

Aucune autre remarque n'étant formulée, **le compte-rendu est ADOPTÉ à l'unanimité.**

**O.J N° 2 : ORGANISATION DES ASSISES DES ASSOCIATIONS**

La Présidente présente l'ordre du jour et le déroulement prévu qui a été approuvé lors de la réunion du bureau. La présentation qui sera faite aux associations sera simple et illustrée avec des exemples concrets pour faciliter la compréhension et donner envie aux associations présentes de s'impliquer dans la vie du Pays.

Un diaporama sera projeté pour illustrer les propos. Après un mot d'accueil de la Présidente, les actions du Pays Avallonnais seront rapidement rappelées. Ensuite les Vice-Présidents présenteront par thématique le bilan et les perspectives du Pays Avallonnais. Viendra ensuite la présentation du site internet du Pays Avallonnais et les interventions des associations aidées en 2018. Le FABLAB sera aussi invité à venir se présenter.

Un pot sera servi en fin de séance et permettra aux associations présentes de venir échanger avec les membres du Conseil de Développement Territorial et de l'équipe du Pays Avallonnais, qui porteront un badge pour faciliter le contact. La Présidente demande des volontaires pour préparer la salle et donne rendez-vous pour 17h15 aux abattoirs.

Aucune remarque n'étant formulée, **cette proposition est acceptée.**

### O.J N° 3 : RETOUR DES PREMIERES REUNIONS DES COMMISSIONS THEMATIQUES (CONSEILS PARTICIPATIFS)

Le compte-rendu de chaque conseil participatif a été envoyé à tous les membres du Conseil de Développement Territorial. Ces groupes de travail ont globalement bien fonctionné et la participation de personnes externes au Conseil de Développement Territorial a été une vraie valeur ajoutée. Il en ressort la nécessité de prévoir dans le règlement intérieur une organisation plus souple des commissions, point ajouté à l'ordre du jour.

Ces réunions thématiques ont permis de faire ressortir les actions prioritaires pour le Conseil de Développement Territorial et d'établir la feuille de route pour l'année à venir.

Une synthèse des travaux est rapportée par Monica FRAMBOURG ainsi que les objectifs à court terme que les conseils participatifs se sont donnés.

### O.J N° 4 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil de développement territorial possède un règlement intérieur qui prévoit la création de commissions thématiques et de groupes de travail. La formulation actuelle rend l'organisation de ces groupes compliquée et restreint la participation des personnes non membres du Conseil de Développement Territorial. Afin de poursuivre efficacement les travaux et acter la constitution des conseils participatifs, issus des ateliers des idées de l'année dernière, le bureau du Conseil de Développement Territorial propose d'abroger les articles n° 25, 26 et 27 pour les remplacer par un unique article rédigé comme suit :

#### Conseils Participatifs :

« Des commissions de travail, appelées conseils participatifs, peuvent être créés à la demande du Conseil de Développement Territorial, autour de sujets définis en assemblée plénière. Ils sont composés des membres intéressés par la réflexion et toute personne dont la participation apportera une valeur ajoutée aux débats.

Chaque commission dispose d'un rapporteur, membre du Conseil de Développement Territorial, chargé de l'animation. Il devra faire connaître l'avancement des travaux de son groupe en assemblée plénière.

En cas de rédaction d'une contribution au Pays, le Conseil de Développement Territorial donnera une approbation par vote à majorité simple.

Afin d'assurer la transparence des travaux des commissions et la communication avec le PETR, les réunions font systématiquement l'objet de compte-rendu.

Ces commissions s'organisent librement et se réunissent autant que de besoin. »

**L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité VALIDE la modification proposée.**

### O.J N° 5 : ORGANISATION DES CAFES DES IDEES 2019

Lors des conseils participatifs « vie associative » et « accueil », la poursuite des rencontres avec la population a été débattue afin de rendre ces rendez-vous plus attractifs et toucher plus de personnes. Des rencontres entre associations sont aussi souhaitées.

Une proposition est formulée : lancer un appel aux associations pour qu'elles proposent et organisent des rencontres originales, accolées à d'autres rendez-vous existants ou dans des lieux bien fréquentés. Le Conseil de Développement Territorial porterait le projet de programmation en conventionnant avec les associations organisatrices (prestation de services).

Le Conseil donnerait des consignes et critères pour sélectionner les propositions les plus intéressantes. Un calendrier des rencontres sera ensuite établi et présentera des dates réservées aux associations et d'autres ouvertes à tous.

**L'Assemblée, accepte cette proposition et demande aux conseils participatifs de continuer à travailler dans ce sens.**

### O.J N° 6 : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

**Feuille de route 2019** : La Présidente donne lecture de la proposition de feuille de route du Conseil de Développement Territorial pour l'année 2019. Elle résume les actions que le Conseil souhaite réaliser grâce au travail des conseils participatifs, récemment créés, et qui ont permis de la rédiger. Cette feuille de route devra être présentée par le bureau en Commission Paritaire du PETR pour être validée. Elle sera ensuite présentée au Comité Syndical du PETR par la Présidente.

Aucune remarque n'étant formulée, **cette proposition est acceptée.**

**Rencontre avec l'aéroclub d'Avallon** : La Présidente informe qu'une réunion informelle a eu lieu afin de mieux connaître cette association et trouver des pistes pour valoriser l'aérodrome. L'Office de Tourisme est aussi intéressé pour une collaboration en vue de développer des produits touristiques clé en main.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15.**